

de sépulture chrétienne, faites par l'Eglise contre ceux qui ne font pas leurs Pâques.

Méprise le plus grand bienfait de Dieu, c.-à-d. dédaigne la personne divine de Jésus-Christ lui-même et les avantages offerts à ceux qui reçoivent la sainte Eucharistie.

Scandalise le prochain, c.-à-d. donne un mauvais exemple qui peut porter le prochain à manquer aussi à ce devoir.

470. Le temps pascal, d'après la loi générale de l'Eglise, est le temps qui commence huit jours avant Pâques et finit huit jours après, mais dans la province de Québec le Pape permet de le commencer le mercredi des Cendres.

Le temps pascal, c.-à-d. le temps fixé pour l'accomplissement du devoir pascal.

Dans la Province de Québec, le Pape permet de le commencer le mercredi des Cendres, c.-à-d. qu'on peut faire ses Pâques à partir du mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de Quasimodo, inclusivement.

De plus, celui qui n'a pas communie dans le temps pascal, n'en est pas dispensé pour cela, mais reste toujours sous l'obligation de le faire au plus tôt.

471. Cette communion pascalle doit se faire dans son église paroissiale, à moins qu'on obtienne de son curé ou de son évêque la permission de la faire ailleurs.

Cette communion pascalle doit se faire dans son église paroissiale, c.-à-d. dans l'église de sa paroisse. Si on la faisait ailleurs sans permission, on

470. Qu'est-ce que le temps pascal ? 471. Où faut-il faire cette communion pascalle ?